



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-64

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt et un mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Jean-Marc BUGNET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 32
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 4
Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET
Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON
Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à Pierre FOUILLAND

ABSENTS :

Lionel BRUNEL

Publiée le 3 juin 2024

Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée en Barret : mission de surveillance de l'Office National des Forêts (ONF)

Vu le rapport établi par M. Damien Combet :

Contexte :

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret, compte tenu des forts enjeux liés à la fréquentation du site, une mission de police de l'environnement est confiée à l'Office national des forêts.

Cette mission s'appuie sur des agents assermentés, chargés de fonctions de police judiciaire. Ils interviennent sur les domaines de compétence relevant des codes forestier, de l'environnement et pénal.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Contrôle des véhicules à moteur (la circulation étant interdite dans le cœur de l'ENS)
- Information et éducation des publics concernant :
 - La lutte contre les dépôts sauvages
 - La prévention du risque d'incendie
 - Le respect de la faune, de la flore et des milieux naturels
 - La lutte contre la détérioration des équipements
- Analyse de la fréquentation des publics
- Signalement à la CCVG des risques encourus par les publics

Déroulement de la mission :

Les missions sont assurées par tournées de 4h réalisées en demi-journée, en alternant matin et après-midi d'une tournée à l'autre.

Elles sont réalisées en semaine et les week-ends, par une patrouille de 2 agents en tenue, qui sont soit à pied, en VTT ou en véhicule identifié.

Elles se déroulent sur la période de plus grosse fréquentation du site.

Contenu de la mission de surveillance 2024 :

Contrairement aux années précédentes, l'ONF ne sera pas en mesure d'assurer une mission de surveillance régulière sur le site, les équipes étant mobilisées en priorité, sur réquisition de l'Etat, pour assurer la prévention du risque d'incendie de forêt sur le Département.

Néanmoins, compte tenu enjeux persistants liés à la fréquentation du site, il est proposé de renouveler la mission de surveillance confiée à l'ONF pour l'année 2024, sur une durée de 1,5 jour.

Budget et financement prévisionnels :

Le budget prévisionnel s'élève à **2 928 € TTC** sur l'année 2024. Le plan de financement est le suivant :

	en €	en %
Département du Rhône	1 464 €	50%
Copamo	732 €	25%
CCVG	732 €	25%
TOTAL	2 928 €	100%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

APPROUVE la poursuite de la mission de surveillance réalisée par l'ONF sur l'ENS de la Vallée en Barret, selon les termes de la convention jointe en annexe ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission sont inscrits dans le budget 2024 ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention jointe en annexe.

Extrait certifié conforme,